

BESOINS EN MATERIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUE

A COMPLETER PAR LE CHEF DE SERVICE

RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE

Nom: PEREZ

Nom jeune fille:

Prénom: SACHA

Site d'embauche: FONTENAY

Service: Service VN Renault

Intitulé du poste: CONSEILLER DES VENTES

Date d'embauche: 2024-08-19

Date de naissance: 2000-09-10

ADRESSE MAIL

Création d'une adresse mail: Oui

Remplacement d'une personne partie: Non

+ Si oui, nom de l'ancien salarié:

+ Activer le transfert de mail: Non

APPLICATIONS

Création RRF/DMD: Oui

Création R Learning: Oui

Droits R Campus: Oui

Création DCS Net: Oui

MATERIEL

Clé tocken: Oui

Tél portable Pro: Oui

+ Nouvelle ligne:

+ Numéro récupéré:

Commander nouveau PC: Oui

+ Si oui, type de PC: PORTABLE

+ Si non, nom PC récupérer:

Malette PC: Non

Imprimante: Non

Véhicule+Assurance: Oui

Badge alarme: Non

Clés batiments: Non

EQUIPEMENT

Vêtements de travail: Non

Taille haut:

Taille bas:

Chaussures de travail: Non

Pointure:

VALIDATION PAR LA DIRECTION

Date,Nom et Signature : **CHEF DE SERVICE**

Date,Nom et Signature : **DIRECTION**

JCM INVESTISSEMENTS

ACCORD SUR L'USAGE ET LA RESTITUTION DE BIENS APPARTENANT A L'ENTREPRISE

ENTRE :

- La Société : JCM INVESTISSEMENTS :

Représentée par Monsieur Henri ALLE MONNE, agissant en qualité de Responsable Informatique, d'une part, et **PEREZ SACHA**

Ci-après dénommée le « collaborateur », d'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Matériel confié

La société confie au collaborateur, pour l'exécution de ses fonctions, le matériel suivant, que le collaborateur reconnaît avoir reçu :
- 1 clé tocken permettant l'accès à la plateforme Renault Net.

Ce matériel demeure la propriété de l'entreprise et devra lui être restitué en cas de départ du collaborateur, sans qu'il ait besoin d'une quelconque mise en demeure préalable.

Article 2 : Responsabilité

Cette clé tocken permet au collaborateur nommé ci-dessus d'utiliser les outils de travail de la plateforme Renault Net au sein de l'entreprise pendant les horaires de travail.

En aucun cas, ce matériel ne peut être transmis à une tierce personne pour quelque raison que ce soit.

En cas de perte ou de vol, le collaborateur s'engage à en informer Jean FORGET au 06.64.68.13.13 ou le service informatique par le biais d'un ticket, afin de prévoir son remplacement le cas échéant.

Fait, en double exemplaire, à LA ROCHELLE, le

Signature du collaborateur précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé – Bon pour acceptation »

PEREZ SACHA
CONSEILLER DES VENTES

Henri ALLE MONNE
Responsable Informatique

JCM INVESTISSEMENTS

ACCORD SUR L'USAGE ET LA RESTITUTION DE BIENS APPARTENANT A L'ENTREPRISE

ENTRE :

- La Société : JCM INVESTISSEMENTS :

Représentée par Monsieur Henri ALLE MONNE, agissant en qualité de Responsable Informatique, d'une part, et **PEREZ SACHA**

Ci-après dénommée le « collaborateur », d'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Matériel confié

La société confie au collaborateur, pour l'exécution de ses fonctions, le matériel suivant, que le collaborateur reconnaît avoir reçu :
- 1 ordinateur PORTABLE.

Ce matériel demeure la propriété de l'entreprise et devra lui être restitué en cas de départ du collaborateur, sans qu'il ait besoin d'une quelconque mise en demeure préalable.

Article 2 : Responsabilité

Cet ordinateur permet au collaborateur nommé ci-dessus de mener à bien ces missions pendant les horaires de travail.

En aucun cas, ce matériel ne peut être transmis à une tierce personne pour quelque raison que ce soit.

En cas de perte ou de vol, le collaborateur s'engage à en informer Jean FORGET au 06.64.68.13.13 ou le service informatique par le biais d'un ticket, afin de prévoir son remplacement le cas échéant.

Fait, en double exemplaire, à LA ROCHELLE, le

Signature du collaborateur précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé – Bon pour acceptation »

PEREZ SACHA
CONSEILLER DES VENTES

Henri ALLE MONNE
Responsable Informatique